



Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées C.A.P.H.

Communauté de Communes de la Ténarèze

Année 2011 - Rapport n°2

1. Informations générales

Nom : Communauté de Communes de la Ténarèze

Adresse : 1, rue Cadéot – 32 100 CONDOM

Téléphone : 05 62 28 73 53

Fax : 05 62 68 27 41

Mail : cc.tenareze@gmail.com

Année de création : 1999

Nombre de communes : 25

Nombre d'habitants : 14 035

Principales compétences exercées :

- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Tourisme
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie
- Nouvelles technologies

2. La Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Le 23 septembre 2009, les élus de la Communauté de Communes ont délibéré en faveur de la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

Elle est composée comme suit :

- Un collège représentant les élus du territoire
- Un collège représentant les associations d'usagers
- Un collège représentant les personnes handicapées
- Un collège représentant des personnalités qualifiées

Sont désignés :

- Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées, représentant le collège des élus,
- Monsieur Bernard GALLARDO, représentant le collège des élus,
- Monsieur Maurice BOISON, représentant le collège des élus,
- Monsieur Claude CLAVERIE, représentant le collège des élus,

- Monsieur Michel LABATUT, représentant le collège des élus,
- Madame Nathalie CAMPA, représentant l'Association des Commerçants de Condom,
- Monsieur Roger RICAUD représentant l'Association du Troisième Printemps,
- Monsieur Michel MAULON, représentant de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés,
- Mademoiselle Muriel BOHL, représentant Maison d'Enfants de Moussaron (Institut Médico-Educatif),

Ses missions sont :

- L'établissement du bilan de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et l'élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité,
- l'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles,
- l'établissement d'un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire.

3. Rappel du rapport annuel 2010

Le rapport annuel 2010 proposait un état des lieux de la prise en compte des problématiques liées à l'accessibilité sur le territoire intercommunal et faisait le constat de de l'hétérogénéité des situations dans l'avancement des communes en la matière.

La Communauté de Communes de la Ténarèze avait donc proposé aux communes, par le biais d'un groupement de commandes, de regrouper les initiatives et de mutualiser la procédure de marché pour la réalisation des diagnostics accessibilité des ERP et des IOP et des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Par ailleurs, le rapport 2010 actait le lancement d'une étude pré-opérationnelle à une OPAH, recensait les actions de la Communauté de Communes intégrant cette problématique et concluait que la prochaine étape du travail résidait dans la réalisation des documents d'accessibilité pour chaque commune et pour la Communauté de Communes de la Ténarèze.

4. L'état d'avancement des documents d'accessibilité

Après que l'ensemble des communes a délibéré en faveur de la création d'un groupement de commandes pour la réalisation des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces public et des diagnostics des ERP et des IOP, la procédure de marché a été lancée le 12 février 2011. Toutes les communes de la Communauté de Communes sont membres du groupement de commandes sauf Fourcès, Labarrère, Larroque-sur-l'Osse et Montréal-du-Gers, qui ont adhéré à l'Intercommunalité en 2011.

L'entreprise Socotec a été retenue pour la réalisation des marchés respectifs de chaque commune.

A ce jour, l'état d'avancement des documents de chaque commune se présente comme suit :

DAU 1452	Communes	Nb de bâtiment	% Effectué		Intervention Programmée
			ERP	VOIRIE	
1	Beucaire	7	100%	100%	S 45
2	Beaumont sur l'Osse	5	100%	100%	S 45
3	Bérault	3	100%	100%	S 45
4	Blaziert	4	100%	100%	S 45
5	Cassaigne	4	100%	100%	S 45
6	Castelnau sur l'Auvignon	6	100%	80%	S 46
7	Caussens	5	100%	80%	S 46
8	Condom	6	100%	15%	S 50 + S 51
9	Cazeneuve	4	100%	100%	S 46
10	Gazaupouy	7	100%	20%	S 49
11	Lagardere	3	100%	80%	S 46
12	Lagraulet	7	100%	50%	S 50
13	Larresingle	5	100%	50%	S 50
14	Larroque Saint Sernin	3	100%	50%	S 01
15	Lauraët	4	100%	50%	S 52
16	Ligardes	5	100%	50%	S 53
17	Maignaut-Tauzia	3	100%	15%	S 54
18	Masencome	2	100%		S 01
19	Mouchan	4	100%	50%	S 02
20	Roquepine	2	100%	50%	S 02
21	St Puy	6	100%		S 01
		95	100%	29%	

Une présentation du travail de la Socotec a été effectuée le 30 novembre 2011 devant la Commission Accessibilité, durant laquelle le contenu des diagnostics a été explicité et l'état d'avancement brièvement abordé. Une présentation finale sera organisée début 2012.

Il est à noter que l'entreprise Socotec n'a pas respecté ses engagements en termes de concertation et de délais de réalisation. En effet, le cahier des charges de l'opération prévoyait un effort particulier de travail en réunions, et la remise de l'ensemble des documents aurait dû s'échelonner entre le 1^{er} septembre et le 27 novembre 2011.

Le fait que l'entreprise Socotec ait manqué à ses engagements pénalise la Communauté de Communes ainsi que l'ensemble des communes membres du groupement de commandes quant à leurs obligations légales en matière d'accessibilité.

5. Le recensement de l'offre de logements accessibles

Le recensement de l'offre des logements accessibles est l'une des missions de la Commission Intercommunale d'Accessibilité. Cette mission a été en partie effectuée grâce à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée le 8 avril 2011.

En effet, l'accessibilité, priorité de l'ANAH, fait partie des axes forts de ce projet et l'adaptation de l'offre aux besoins de la population est l'un des objectifs poursuivis.

Le diagnostic de l'état du logement sur le territoire consacre une partie à la problématique liée au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. L'étude constate un vieillissement important de la population et la nécessité croissante d'accompagnement des personnes âgées et à mobilité réduite.



A ce titre, il apparaît que l'équipement des habitations est souvent inadapté aux besoins des personnes à mobilité réduite (sanitaires inadaptées, logements à étage...), des possibilités d'action devront être évoquées lors de la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Le prestataire s'est donc attaché à recenser les logements subventionnés par l'ANAH depuis 2005 et intégrant un aménagement spécialisé pour les personnes à mobilité réduite comme figuré dans le tableau ci-dessous :

Commune	Nombre de logements adaptés subventionnés par l'ANAH depuis 2005
Beaumont	1
Castelnau-sur-l'Auvignon	2
Caussens	2
Condom	22
Gazaupouy	1
Lagraulet	1
Larressingle	2
Maignaut Tauzia	1
Roquepine	1
Saint-Puy	1
TOTAL	34

Ce recensement devra être complété par une enquête auprès des organismes HLM notamment.

6. La prise en compte de l'accessibilité dans les actions et les projets de la Communauté de Communes

- **L'engagement de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze**

L'Office de Tourisme de la Ténarèze poursuit son action pour la création d'une gamme d'hébergements labellisés « Tourisme et Handicap » et répondant aux critères d'accessibilité pour les déficiences mentales, motrices, visuelles et auditives.

- **Projet d'aménagement de l'Office de tourisme*** et de l'Espace Grand Site, et de l'Espace de découverte des paysages**

Ce projet débuté en 2010 se poursuit aujourd'hui. La rédaction du programme architectural et urbain intègre parfaitement les contraintes et obligations liées à l'accessibilité, d'autant que l'Office de Tourisme de la Ténarèze vise le label « Tourisme et Handicap ».

- **Centre de loisirs aqualudiques**

Le centre de loisirs aqualudiques est référencé parmi les structures accueillant les publics handicapés. Cependant, le diagnostic des ERP a souligné la nécessité de réaliser certains aménagements.

- **Aire d'accueil des Gens du voyage**

Un emplacement est spécialement aménagé pour accueillir des personnes à mobilité réduite, mais compte tenu des préconisations du diagnostic de cet ERP, celui-ci devra être amélioré pour répondre pleinement aux normes d'accessibilité.

- **Haut débit**

La poursuite de l'élargissement de la boucle locale haut-débit sur le territoire intercommunal permettra de répartir équitablement l'accès à l'information et de faciliter les démarches privées ou professionnelles pour tous les publics.

6. Conclusion

En application de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, et dans la continuité des actions entreprises en 2010, la Communauté de Communes de la Ténarèze s'inscrit dans une démarche globale de prise en compte de l'accessibilité. La réalisation des documents relatifs à l'accessibilité est en cours dans toutes les communes membres et la réalisation de l'étude pré-opérationnelle à l'OPAH a permis de commencer le travail de recensement des logements adaptés.

Au cours de l'année 2012, il conviendra de commencer à réaliser les travaux prescrits et d'édicter, par le biais de l'OPAH, des principes pour faciliter la mise en accessibilité de certains logements.